

SAS 3.H.G.V.

Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 euros

Siège Social : 19, Avenue Trudaine - 75009 PARIS

R.C.S. PARIS 453 103 699

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, à 16 heures 30, au Cabinet GAC – 22, Boulevard Edgar Quinet – 75014 PARIS.

Le soussigné, Monsieur Jacques DEBECQUE, Président de la société SAS JD HGV, associée unique de la société 3 H.G.V., Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 euros,

Le Cabinet MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement convoqué.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président et d'associé unique de la société, la société SAS JD HGV représentée par Monsieur Jacques DEBECQUE a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; il a également établi le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Quitus au Président et du Commissaire aux comptes,

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes annuels et l'annexe de cet exercice se soldant par un bénéfice de 134.504 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus au Président et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 134.504 euros que l'Assemblée générale décide d'affecter de la manière suivante :

Dividendes.....	134.400 euros
Report à nouveau.....	104 euros
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE.....	134.504 euros

Le report à nouveau créditeur, après affectation du résultat, s'élèvera à 196 euros.

Il est proposé de distribuer aux associés un dividende brut par action de 4,48 euros pour un montant global de 134.400 euros. Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribuée, à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, les sommes suivantes :

Résultat de l'exercice	Dividende brut distribué	Imposition à la source
2018	60.000 euros	Non soumis
2017	Néant	Néant
2016	63.000 euros	Non soumis

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément au procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 26 juin 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été renouvelés pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour constate que la société n'a plus d'obligation légale de nommer des Commissaires aux comptes. Par conséquent, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le non renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur des copies ou extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par le Président.

JDHGV représentée par le Président
Monsieur Jacques DEBECQUE




SAS 3.H.G.V.
Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 euros
Siège Social : 19, Avenue Trudaine
75009 PARIS
R.C.S. PARIS 453 103 699

FEUILLE DE PRESENCE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUILLET 2020**

NOM, PRENOM, ADRESSE DES ASSOCIES PRESENTS OU REPRESENTES	NBRE D'ACTIONS AYANT DROIT DE VOTE	NBRE DE VOIX	SIGNATURES
SAS JD HGV 19, Avenue Trudaine 75009 PARIS	30 000	30 000	
TOTAL DES ACTIONS.....	30 000		
TOTAL DES VOIX.....		30 000	

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la présente feuille de présence faisant apparaître 1 associée présente totalisant 30 000 actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées 30 000 voix.

Fait à Paris
Le 23 juillet 2020

JDHGV représentée par le président
Monsieur Jacques DEBECQUE



